Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997

1997/2104(COS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Rolf LINKOHR (PSE, D), le Parlement européen demande une réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'instauration d'une stratégie contraignante avec des objectifs clairs et un calendrier précis. L'Union européenne doit tout mettre en oeuvre à Kyoto (conférence sur les changements climatiques) afin que soient arrêtés des objectifs contraignants au-delà de l'an 2000 ainsi que des procédures de vérification des engagements contractés. Le Parlement demande encore que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ait une priorité élevée par rapport à d'autres objectifs énergétiques. La Commission est appelée à formuler des propositions concrètes afin de contrôler le changement climatique et à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour introduire une taxe communautaire sur l'énergie. Parallèlement, le Parlement européen a adopté une résolution de sa commission de l'environnement sur la conférence de Kyoto par laquelle elle approuve l'objectif minimal de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7,5% d'ici l'an 2005 et de 15% d'ici l'an 2010. Cet objectif devrait faire l'objet d'un engagement plus résolu de la part de l'Union, engagement qui devra être garanti par la Commission et les gouvernements des Etats membres lors des négociations à Kyoto, et mis en oeuvre dans l'Union après Kyoto.